



L'IGRIF

Inspection générale de la Région Île-de-France

Évaluer, contrôler, conseiller :
l'inspection au service de la qualité de l'action publique

L'Inspection générale de la Région Île-de-France exerce 5 métiers :



1. Audit et conseil



2. Évaluation des politiques publiques



3. Traitement des signalements,
enquêtes administratives et laïcité



4. Conformité anticorruption et éthique



5. Médiation

Au travers de ses missions, l'Inspection générale permet à la Région de :

■ Mieux gérer les risques :

identification, cotation, prévention
et 3e ligne de maîtrise

■ Affirmer le système de valeurs :

laïcité, probité, lutte contre les violences
et les discriminations

■ Éclairer les décisions :

en objectivant les choix par l'étude
de l'impact des politiques publiques
ou en conduisant des missions
de conseil

■ Établir un lien fort et transparent avec les Franciliens

et rendre
des comptes sur l'action de l'institution
régionale

L'IGRIF rapporte directement à la Présidente, travaille en étroite collaboration avec les services de la Région et est un acteur essentiel de la transformation de la collectivité.

1. Audit et Conseil

Intégrée dans la stratégie régionale, la fonction d'audit constitue un levier de performance et de sécurisation dans l'exercice des missions de la Région.

L'audit a vocation à renforcer la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs, à protéger ses actifs et à améliorer sa réputation auprès de ses parties prenantes (direction générale des services, élus) en s'appuyant sur une démarche méthodique et systématique, réalisée par des professionnels internes qui fournissent à la direction générale et à l'exécutif des recommandations et des axes de progrès.

Différents types de missions contribuent à apporter de la valeur avec un impact concret sur les activités des services et une aide à la décision pour la gouvernance :



Audit interne

Assurer la maîtrise de ses opérations, optimiser ses processus et garantir le respect des normes et de la réglementation



Audit externe

Fournir une opinion indépendante sur la santé financière des organisations soutenues par la Région et s'assurer de la conformité de l'usage des fonds publics aux objectifs des politiques publiques régionales



Audit des fonds européens

Vérifier la légalité et la régularité des dépenses sur les programmes financés par des fonds européens afin d'en garantir le bon usage et de protéger le budget de la Région.

2. Évaluation des politiques publiques

L'évaluation éclaire les décisions : elle aide à comprendre les effets de la politique régionale, à piloter et rendre compte aux Franciliens.

L'évaluation des politiques publiques est un outil d'aide à la décision et de pilotage de l'action régionale. Elle s'appuie sur des méthodes rigoureuses pour apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des dispositifs, au service d'une action publique plus transparente et performante.

Trois formats d'évaluation produits par l'IGRIF



Évaluation en continu

Un suivi régulier des indicateurs de performance (réalisation, résultats et impact) pour mesurer la mise en œuvre et les effets d'un dispositif dans le temps.



Évaluation flash

Une analyse rapide, fondée sur les données existantes, pour situer les résultats obtenus au regard des objectifs et des références comparables.



Évaluation ponctuelle

Un travail approfondi, associant l'ensemble des acteurs concernés, donnant lieu à des recommandations stratégiques et opérationnelles.

Une démarche partagée et constructive

Chaque évaluation repose sur le dialogue, les méthodes partagées et la co-construction de la démarche. Les travaux produits nourrissent les décisions publiques, renforcent la transparence et favorisent la diffusion d'une culture de l'évaluation.

Un levier de progrès collectif

Par son exigence et sa rigueur, l'évaluation contribue à rendre l'action publique plus lisible, plus efficace et plus juste. Elle développe une vision collective et durable de la performance au service de l'intérêt général.

3. Traitement des signalements, enquêtes administrative et laïcité

L'IGRIF dispose d'une cellule de signalement indépendante du Pôle RH et de la hiérarchie des agents.

Les acteurs du dispositif de signalement sont formés pour accompagner au mieux les agents victimes ou témoins de situations de violences au travail. À chacune des étapes, la stricte confidentialité de la procédure, sa neutralité et son impartialité sont garanties.

L'inspection générale instruit, en toute indépendance, tout sujet transmis par l'administration, ainsi que tout signalement qui lui parvient par voie directe.

Pour les signalements qui débouchent sur l'ouverture d'une enquête administrative, la mission dispose d'un pouvoir administratif d'investigation concernant des manquements supposés pouvant relever de faits de harcèlement, de discriminations, de violences sexuelles ou sexistes, de manquements aux obligations de l'agent public dont la neutralité.

Les enquêtes administratives sont diligentées pour analyser une situation de travail, objectiver les faits et produire des recommandations d'ordre disciplinaire ou organisationnel.

Pour joindre la cellule de signalement :
alertelGRIF-violences@iledefrance.fr / 01 53 85 75 55

Les signalements : traiter en toute indépendance des situations au travail anormales signalées par des lanceurs d'alerte ou de potentielles victimes

Le traitement des signalements par la mission IGRIF répond aux objectifs suivants :

- Libérer la parole des agents
- Orienter et accompagner les agents
- Soutenir et protéger les victimes
- Traiter les faits signalés pour qu'ils ne se reproduisent plus

L'instruction des signalements repose sur des garanties de protection des personnes :

Indépendance de l'instruction, stricte confidentialité, neutralité, impartialité, respect de l'anonymat, accès aux informations restreint aux acteurs utiles soumis à l'obligation de discrétion professionnelle.

Une enquête administrative repose sur 5 principes et objectifs

- 1. Établir, avec le maximum de certitude, la matérialité des faits,** à charge et à décharge, et produire un rapport qui permette de proposer une solution au problème posé, avec les meilleures garanties quant à son déroulement, ses constatations et ses conclusions.
- 2. Mener les investigations avec prudence,** s'y préparer avec la plus grande rigueur méthodologique et faire preuve d'une déontologie irréprochable, en recherchant l'exactitude des faits avec objectivité, neutralité et dans le respect de la confidentialité.
- 3.** Situer l'intervention de la mission d'inspection avec l'objectif de **maintenir le fonctionnement normal du service** pour ses usagers.
- 4. Chercher à restaurer les conditions normales de fonctionnement du service,** voire sortir d'une situation de crise. L'enquête administrative peut être l'occasion d'une analyse opérationnelle du fonctionnement du service ou de l'établissement concerné.
- 5. Respecter les droits de la personne** sous le coup de l'enquête, quels que soient les faits qui lui sont reprochés.

La mission laïcité : l'IGRIF assure le déploiement du plan d'actions du référent Laïcité

■ Sensibiliser les agents :

formations spécifiques, conversations de la Laïcité, implication des encadrants, etc.

■ Instruire tout signalement

relatif à des faits supposés de manquements à la neutralité de l'agent public et au non-respect du devoir de réserve

■ Animer le réseau territorial des référents Laïcité :

colloque annuel et plateforme intranet de partage des pratiques et de contenus

■ Faire vivre le programme « Caricatures & Démocratie »

en partenariat avec l'association « Dessinez, créez, liberté » dans les lycées ; pour affirmer les valeurs de liberté d'expression et de liberté de la presse



4. Conformité anticorruption et éthique

Pour une Région intègre et exemplaire

La Région Île-de-France a été **la première à voter une Charte éthique** et à être **certifiée pour son système de management anticorruption (SMAC)**, marquant ainsi son exigence de transparence et d'exemplarité.



L'IGRIF héberge le SMAC qui pilote le maintien de la certification ISO 37001. Le SMAC met en place le référentiel de **détection et de prévention des risques d'atteinte à la probité** et accompagne les équipes (formations, contrôle des tiers, enquêtes, etc.)



L'IGRIF gère le secrétariat de la Commission d'éthique et apporte un support aux élus : formations, prévention des conflits d'intérêts, mise en place de déports, etc.

5. Médiation

Une voie de recours, une voix de secours

La Médiation **règle à l'amiable les litiges** dont il est saisi, opposant les Franciliens à l'administration régionale. Elle agit dans le respect de la légalité en tenant compte de l'équité. Elle rapproche donc les Franciliens de leur collectivité : environ **1000 saisines sont traitées chaque année**.



Les retours des Franciliens sont pris en compte afin de faire évoluer les dispositifs et de les rendre toujours plus lisibles et accessibles.

Gouvernance de l'IGRIF

L'IGRIF (Inspection Générale de la Région Île-de-France) est structurée autour d'**organes de gouvernance présidés par l'exécutif régional**. Son organisation repose principalement sur deux piliers : le **Comité d'audit**, chargé de la supervision technique et de la gestion des risques, et le **Comité d'évaluation des politiques publiques**, qui assure une dimension démocratique et partenariale. En plus de ces structures internes, l'IGRIF s'inscrit dans une démarche d'ouverture en participant activement à des réseaux professionnels externes. Cette stratégie permet l'intégration de meilleures pratiques en audit, évaluation et médiation, tout en valorisant l'action régionale auprès des partenaires institutionnels.

Gouvernance et Direction



Présidence

Le fonctionnement de l'IGRIF est régi par des organes de gouvernance placés sous la présidence de la Présidente de la Région ou de ses représentants.



L'IGRIF

anime le Comité d'évaluation et s'investit dans les réseaux de médiation et d'audit pour inspirer les services de la Région.

Comité d'audit



Composition du Comité

Présidé par la Présidente ou son représentant, il réunit 3 membres de l'exécutif et 3 personnalités extérieures qualifiées.



Invités Permanents

Le Directeur général des services (DGS) et le Directeur de l'IGRIF assistent systématiquement aux séances.

Supervision de l'activité



Le comité se prononce sur l'organisation de l'audit interne et externe ainsi que sur les moyens financiers et humains consacrés.

Planification et Risques



Il examine le plan d'audit pluriannuel et suit la mise à jour de la cartographie des risques ainsi que les plans d'actions associés.

Comité d'évaluation des politiques publiques



Direction du Comité

Il est présidé par le Vice-président chargé des finances et de l'évaluation, accompagné du Délégué spécial à l'évaluation et à la certification des comptes.



17 Membres

Le comité intègre 15 élus représentant l'ensemble des groupes politiques du Conseil régional et 2 représentants du CESER.



Représentation du CESER

La présence du Conseil Économique Social et Environnemental Régional est assurée par sa Présidente et un conseiller.

Ouverture et Rayonnement



L'**IGRIF** est également très investie dans les réseaux professionnels de l'audit, de l'évaluation et de la médiation, tournée vers l'extérieur, afin de s'inspirer des **meilleures pratiques** tant pour elle-même que pour les services de la Région, mais aussi de **valoriser l'action régionale** auprès de ses interlocuteurs.

La Région Île-de-France est **un membre très actif de la CIAT** (Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux) à Saint-Ouen. Chaque année, les équipes de l'IGRIF sont investies dans la préparation et l'animation de l'évènement annuel qui **rassemble plus de 100 collectivités**, dont elle a été l'hôte en 2023.

L'expertise de la Région y est reconnue pour l'audit, l'évaluation des politiques publiques, les enquêtes administratives et la conformité : interventions, animation d'ateliers et de tables rondes.

Sur l'évaluation des politiques publiques, la Région Île-de-France **intervient également auprès notamment de la DFCG et de l'AFIGESE**, et est sollicitée pour des publications dans la **Gazette des communes et Acteurs publics**.

La Région Île-de-France anime, avec son homologue la Région Occitanie, **le groupe de travail des Inspections générales des régions** au sein de l'association Régions de France. Ce groupe partage les meilleures pratiques en matière d'audit et de maîtrise des risques.

Enfin, la Région Île-de-France est **membre actif de l'AMCT** (Association des médiateurs des collectivités territoriales).





Contact :

Région Île-de-France

2, rue Simone Veil

93400 Saint-Ouen-sur-Seine

igrif.contact@iledefrance.fr